



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE SAONE ET LOIRE

COMMUNE DE CURTIL-SOUS-BUFFIERES - 71520

ARRETE MUNICIPAL n° 004/2026

PORTANT SUR LA DELEGATION DE SIGNATURE A UN AGENT

DECISION DU MAIRE

Le Maire de Curtil-sous-Buffières,

Vu l'article L. 2122.19 du code général des collectivités territoriales,
VU l'article R. 2122.8 du code général des collectivités territoriales,
VU l'article R. 2122.10 du code général des collectivités territoriales,
Vu le Code Générale de la Fonction Publique,
Vu le code civil,

Considérant que Mme Géraldine VIVIER, Rédacteur Principal, exerce la fonction de secrétaire générale de la commune de Curtil-sous-Buffières et dans le souci d'une bonne administration locale il est nécessaire de lui donner délégation de signature dans une série de domaines et une partie de l'Etat Civil.

ARRETE

Article 1er :

Monsieur le maire Gil Olivier de la commune de Curtil-sous-Buffières donne la délégation permanente à Mme Géraldine VIVIER au grade de Rédacteur Principal, faisant fonction de secrétaire générale de mairie, à l'effet de signer pour la certification matérielle et conforme des pièces et documents présentés (à l'exception de la certification de conformité des pièces justificatives produites à l'appui des mandats de paiement et titres, arrêtés et délibérations).

Madame Géraldine VIVIER est déléguée pour la réception des déclarations, l'inscription d'une mention en marge des actes des registres de l'état civil et peut valablement délivrer toutes copies, et extraits, quelle que soit la nature des actes. Elle ne pourra pas établir un acte de naissance, décès, transcription de décès, décès ou reconnaissances sur les registres d'Etat Civil.

Article 2ème :

Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la commune et copie sera adressée à Monsieur le préfet de Saône et Loire, M. le procureur de la République et l'agent Géraldine VIVIER.

Fait à Curtil-sous-Buffières, le 21 mars 2026

Le Maire,
Olivier GIL



Notification à l'agent territorial,
Géraldine VIVIER